

ARRETE

PORTANT POUR LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL AU TITRE DE L'ANNEE 2017, MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE ETABLIE PAR ARRÊTE N° 17-334 DU 12 DECEMBRE 2017

N/Réf. : LM/CD

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatifs aux conditions d'accès à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2012 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Vu la convention d'organisation du concours d'Animateur territorial conclue entre le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, centre de gestion organisateur, et le Centre de Gestion du Cher, le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, le Centre de Gestion de l'Indre, le Centre de Gestion du Loir-et-Cher et le Centre de Gestion du Loiret, centres de gestion coorganisateur,

Vu l'arrêté n°16-284 en date du 19 décembre 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2017 des concours externe, interne et troisième concours d'Animateur territorial,

Vu l'arrêté n°17-255 en date du 12 juillet 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n°16-284 portant organisation au titre de l'année 2017 des concours externe, interne et troisième concours d'Animateur territorial,

Vu l'arrêté n°17-256 en date du 12 juillet 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n° 16-284 portant organisation au titre de l'année 2017 des concours externe, interne et troisième concours d'Animateur territorial

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 9 novembre 2017, arrêtant, pour le concours interne d'Animateur territorial la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 9 novembre 2017, arrêtant, pour le concours externe d'Animateur territorial la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 9 novembre 2017, arrêtant, pour le troisième concours d'Animateur territorial la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité,

Vu l'arrêté n° 17-322 en date du 10 novembre 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste des candidats admissibles et complémentaire à l'arrêté n° 16-284 portant organisation au titre de l'année 2017 des concours externe, interne et troisième concours d'Animateur territorial,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 1^{er} décembre 2017, arrêtant, pour le concours interne d'Animateur territorial, la liste des candidats déclarés admis,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 1^{er} décembre 2017, arrêtant, pour le concours externe d'Animateur territorial, la liste des candidats déclarés admis,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 1^{er} décembre 2017, arrêtant, pour le troisième concours d'Animateur territorial, la liste des candidats déclarés admis,

Vu l'arrêté n° 17-332 en date du 4 décembre 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'Animateur territorial au titre de l'année 2017,

Vu l'arrêté n° 17-334 en date du 12 décembre 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant l'inscription sur liste d'aptitude des concours externe, interne et troisième concours d'Animateur territorial au titre de l'année 2017,

Vu l'arrêté n° 19-316 en date du 12 décembre 2019 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant pour les concours externe, interne et troisième concours d'animateur territorial au titre de l'année 2017, mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 17-334 du 12 décembre 2017,

Considérant les demandes de renouvellement d'inscription sur liste d'aptitude reçues dans le délai réglementaire,

Considérant la période de crise sanitaire liée au COVID-19, pour ne pas pénaliser les candidats dans leur recherche d'un employeur à la suite de leur réussite au concours et de permettre aux autorités organisatrices des concours de pourvoir aux vacances d'emplois constatées, le décompte de la période de validité de la liste d'aptitude est suspendu pendant la période du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 et du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021,

ARRETE,

Article 1er : Sont déclarés inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre du concours d'animateur territorial les candidats dont les noms suivent :

FRONTERA	Natacha	13, rue des Acacias	36120	ARDENTES
LOMBARD	Vincent	40, rue Cahotus Appartement 35	45380	LA-CHAPELLE-SAINT-MESMIN

Article 2 : La présente liste d'aptitude prend effet à compter du **24 avril 2022** et est valable jusqu'au **22 février 2023**, sous réserve des dispositions prévues à l'article 44 de la loi n°84-53 ci-dessus visée.

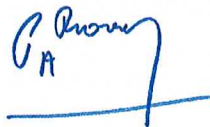
Article 3 : Il sera procédé à la notification de l'inscription aux candidats concernés et à la publication de la présente liste sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et par affichage dans ses locaux.

Article 4 :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à TOURS, le 19 avril 2022
Le Président du Centre Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
Le 4^{ème} Vice-Président



Pierre-Alain ROIRON



Acte à classer

22-205

1 En préparation
 2 En attente retour Préfecture
 3 > AR reçu <
 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-19T10-46-54.00 (MIZ36969214)

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20220419-22-205-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ARRETE PORTANT POUR LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL AU TITRE DE L'ANNEE 2017, MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE ETABLIE PAR ARRETE N.17-334 DU 12 DECEMBRE 2017



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.2. Autres domaines de compétences des départements

Acte : 22-205 fixant COVID.PDF

Multicanal : Non

- Classer
- Annuler
- Préparé
- Transmis
- Accusé de réception

Date 19/04/22 à 10:46
 Date 19/04/22 à 10:46
 Date 19/04/22 à 10:52

Par TEXIER Jordan
 Par TEXIER Jordan

